



MINISTÈRE DE LA FEMME DE L'ENFANT ET
DE L'ENTREPRENARIAT FEMININ

CELLULE DE SUIVI OPERATIONNEL DES
PROGRAMMES DE LUTTE CONTRE LA PAUVRETE



COOPERATION ITALIENNE

FICHE DE PROJET

**TITRE DU PROJET : PROGRAMME INTEGRE DE DEVELOPPEMENT
ECONOMIQUE ET SOCIAL (PIDES)**

Durée : Phase pilote (3ans)

Zones d'intervention : Régions de Dakar et Kaolack

Date de démarrage : Mai 2012

**Agence gouvernementale d'exécution : Ministère de la Femme, de l'Enfance et
de l'Entrepreneuriat Féminin (MFEEF)**

Contexte et justification

Le Programme Intégré de Développement Economique et Social (PIDES) a été mis en place à la faveur d'un contexte particulièrement favorable à une ré-articulation de la problématique de la pauvreté autour des questions de marginalité, d'exclusion, d'inégalités, des enjeux de la gouvernance locale et de privation des droits. En effet, les différentes études menées ces dernières années sur les processus de mise en œuvre de la stratégie nationale de lutte contre la pauvreté ont permis de mettre au point les limites conceptuelles, structurelles et opérationnelles des initiatives développées dans ce domaine.

Ces études ont abouti à l'exigence de renouveler les perspectives dans l'approche des questions de pauvreté et, par conséquent, à une refonte des stratégies et méthodologies qui les sous-tendent. Cette exigence est d'autant plus forte que la survenue de crises cycliques se traduit de plus en plus par une accumulation des risques de basculement des catégories les plus vulnérables dans l'extrême pauvreté.

La nécessité de changement de paradigme a amené les autorités publiques, avec l'appui des partenaires au développement, à transformer les finalités des politiques de lutte contre la pauvreté pour leur donner de plus en plus une mission de protection sociale. Pour cette raison, la prise en charge de la pauvreté des groupes les plus vulnérables sera appréhendée en combinant à la fois les logiques d'accès aux services sociaux de base, les opportunités économiques et celles de la réduction des inégalités. C'est dans ce cadre que le Sénégal a élaboré en 2005, avec l'appui des partenaires au développement, la Stratégie Nationale de Protection Sociale et de Gestion des Risques et Catastrophes (SNPS).

Pour fournir à la stratégie nationale de protection sociale et de gestion des risques et catastrophes un cadre d'opérationnalisation qui réponde à des exigences de cohérence, d'harmonisation et d'efficacité des initiatives diverses, le Ministère en charge du développement social a lancé « l'Initiative Nationale pour la Protection Sociale des Groupes vulnérables (INPS). Cette initiative novatrice a été construite à la faveur d'une démarche proactive qui a permis d'identifier de manière précoce les effets induits de la crise économique de 2008.

Dans le sillage de ces différentes initiatives, le Ministère de la femme a engagé une réflexion avec la Coopération Italienne sur le rôle central que les femmes et les jeunes peuvent jouer dans la construction du tissu économique et social du Pays. Cette réflexion a abouti à la formulation du « Programme Intégré de Développement Economique et Social (PIDES) » qui intègre l'INPS.

Pour opérationnaliser son cadre de résultats et atteindre ses objectifs, le PIDES a pris l'option de promouvoir un modèle inclusif de protection sociale en engageant les parties prenantes des processus de lutte contre la marginalisation et l'exclusion sociale vers des voies inédites afin de trouver des réponses novatrices à la crise de l'emploi des jeunes, à la marginalisation socio-économique des femmes, à celle du lien social, à la crise de confiance face aux acteurs de la gouvernance locale...

Ces réponses sociales s'actualisent dans plusieurs domaines qui balisent le champ d'intervention du PIDES : autonomisation socio-économique des femmes, services sociaux de base, insertion des jeunes dans le marché du travail, développement local, action communautaire, renforcement de capacités. Elles s'aménagent autour d'une nouvelle approche de la citoyenneté qui vise à maximiser les capacités d'initiatives des personnes pour en faire des membres autonomes et des acteurs de leur propre développement.

Le Programme Intégré de Développement Economique et Social (PIDES) est initié par le Gouvernement du Sénégal avec l'appui du Gouvernement Italien, et matérialisé par l'**accord de subvention** en date du **28 Octobre 2010** pour durée de 3 ans et avec un montant de **6 036 580 Euros** ainsi répartis:

- **5 100 000 Euros** don du Gouvernement Italien;
- **900 000 Euros** (fond Experts) pour le recrutement, de la part de deux Experts Italiens, pour la durée du Programme;
- **36 580 Euros** mis à la disposition par le Gouvernement Sénégalais

I. Objectifs du programme

Objectif Général

Contribuer à atteindre les Objectifs du Millénaire pour le Développement, en particulier le 1^o et le 3^o par la promotion du développement local et de la protection sociale.

Objectifs Spécifiques

- ✓ Soutenir les femmes et les jeunes à travers des actions qui facilitent la promotion socio-économique, la protection sociale et la prise en compte du genre en cohérence avec les plans de développement intégrés des CL dans les régions de Dakar et Kaolack ;
- ✓ Renforcer les capacités du Ministère de la Femme pour le développement communautaire et la planification participative des activités de protection sociale ;
- ✓ Appuyer le Comité de gestion et d'harmonisation des interventions des partenaires institutionnels et des acteurs à la base au niveau national, régional et local.

II. Zones d'intervention

Les activités du Programme seront mises en œuvre dans les régions de Dakar et Kaolack. Dans chaque Région, le programme prévoit d'intervenir dans 4 zones.

III. Strategies

Stratégie de mise en œuvre

Les critères principaux qui ont guidé l'identification du PIDES sont:

- La cohérence avec les Plans de Développement Nationaux, spécifiquement avec l'INPS et la SNEEG ;

- Le respect des orientations internationales et la cohérence avec les dispositions italiennes ;
- La valorisation du niveau local.

La mise en œuvre du PIDES est régie par les principes de base suivants :

- L'approche par la demande ;
- La participation et la responsabilisation des acteurs ;
- La flexibilité dans la démarche.

Axes Stratégiques

Le PIDES se développe sur trois (03) axes stratégiques d'intervention :

Axe 1 : Appui au pilotage stratégique

Axe 2 : Planification régionale

Axe 3 : Promotion des dynamiques locales de développement économique et social

V. Composantes

1. Financement et réalisation des interventions de Protection sociale en faveur des femmes, des jeunes et des groupes en situation de vulnérabilité;
2. Appui à la structure de gestion du Programme et renforcement des capacités des acteurs à la base du Ministère de la Femme ;
3. Activation de deux Coordinations Régionales.

VI. Fonctionnement

Le PIDES a comme ancrage technique la Cellule de Suivi opérationnel des Projets et Programmes de Lutte contre la Pauvreté (CSO/PLCP) du Ministère en charge du développement social. Ses organes sont : le Comité de Pilotage, l'Unité de Gestion du Programme et l'Assistance technique italienne.

- **Comité de Pilotage**

Le comité de pilotage, présidé par le Ministre en charge du développement social est composé :

- des Directions du Ministère en charge du développement social (Direction du Développement Communautaire, Direction des Stratégies de Développement Social, Direction de la Famille, Direction des Organisations Féminines, Direction de l'Equité et de l'Egalité de Genre, Direction de l'Entrepreneuriat Féminin, CENAF) ;

- des autres départements ministériels concernés par le Programme (Décentralisation, Jeunesse,...)
- des deux (2) Présidents de Conseils Régionaux,
- de deux (2) représentants de la Société Civile (Jeunes et Femmes).

Le Comité de Pilotage sert de cadre de discussion des mesures institutionnelles favorables à une bonne exécution et à la réalisation des objectifs du Programme en se fondant sur les principes de décentralisation et de développement local participatif.

A ce titre, il a la fonction de guide stratégique et de supervision des activités du Programme. Il est chargé aussi de veiller à la cohérence du Programme avec les objectifs de l'INPS et de la SNEEG.

- **Unité de Gestion du Programme**

L'Unité de Gestion est responsable de la coordination des activités du programme, de la qualité et de la cohérence des rapports techniques et financiers (RTF) et des plans d'actions à soumettre à l'approbation du Comité National de Pilotage (CNP) sous la supervision et le contrôle de la CSO/PLCP.

La coordination du PIDES au niveau local est assurée par les plateformes techniques opérationnelles composées des services déconcentrés et des ARD dans les zones d'intervention.